

SITUATION ANNUELLE DE AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Compagnie de Gestion & de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	6 307 882	3 255 066
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		52 873	155 944
b - Obligations et valeurs assimilées		6 255 009	3 099 122
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-3	1 796 024	875 205
a - Placements monétaires		1 795 506	0
b - Disponibilités		518	875 205
AC 3 - Créances d'exploitation		196	74
a - Dividendes et intérêts à recevoir		196	74
AC 4 - Autres actifs		5 957	16 962
a - Débiteurs divers		5 957	16 962
TOTAL ACTIF		8 110 059	4 147 307
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		17 514	8 558
PA 2 - Autres créditeurs divers		703	302
TOTAL PASSIF		18 217	8 860
ACTIF NET		8 091 842	4 138 447
CP 1 - Capital	4-5	7 749 652	3 920 905
CP 2 - Sommes distribuables		342 190	217 542
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		70	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		342 120	217 542
ACTIF NET		8 091 842	4 138 447
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 110 059	4 147 307
ETAT DE RESULTAT (Unité : en D.T.)			
		DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 21/02/2008 AU 31/12/2008
	Note		
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2	292 803	71 097
a - Dividende		32 012	22 592
b - Revenus des obligations et autres valeurs		260 791	48 505
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-4	55 909	2 247
a - Revenus des bons de trésor		4 831	2 176
b - Revenus des certificats de dépôt		2 552	0
c - Intérêts sur comptes courants		3 248	71
d - Revenu des autres placements monétaires		45 278	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		348 712	73 344
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-6	-42 774	-8 362
REVENU NET DES PLACEMENTS		305 938	64 982
CH 2- Autres charges	4-7	-11 946	-5 262
RESULTAT D'EXPLOITATION		293 992	59 720
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		48 128	157 822
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		342 120	217 542
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-48 128	-157 822
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles /titres		-14 921	-1 702
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		21 026	1 276
Frais de négociation		-2 118	-488
RESULTAT NET DE LA PERIODE		297 979	58 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en D.T.)

	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 21/02/2008 AU 31/12/2008
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	297 979	58 806
a - Résultat d'exploitation	293 992	59 720
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	-14 921	-1 702
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	21 026	1 276
d - Frais de négociation de titres	-2 118	-488
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-217 478	0
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	3 872 894	3 979 641
a – Souscriptions	6 830 431	4 022 517
- Capital	6 844 100	3 944 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-146 301	-81 826
- Régularisation des sommes distribuables	132 632	159 943
b – Rachats	-2 957 537	-42 876
- Capital	-2 936 500	-41 700
- Régularisation des sommes non distribuables	63 461	944
- Régularisation des sommes distribuables	-84 498	-2 120
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 953 395	4 038 447
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	4 138 447	100 000
b - en fin de période	8 091 842	4 138 447
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	40 027	1 000
b - en fin de période	79 103	40 027
VALEUR LIQUIDATIVE	102,295	103,391
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	4,20%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-09

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Al Amanah Obligataire FCP est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.09 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à

courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2009 à 6 307 882 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO ATL 2006/1	1500	120 012	123 429	1,52%
EO ATL 2008/1	3000	240 120	247 498	3,05%
EO ATL 2008/1	1000	80 000	82 462	1,02%
EO BTE 2009	1000	100 000	101 243	1,25%
EO BTEI 2004	5000	200 000	204 696	2,52%
EO CIL 2009/1	2000	200 000	203 978	2,52%
EO GL 2004-1	1000	20 002	21 125	0,26%
EO GL 2004-1	500	10 001	10 563	0,13%
EO SIHM 2008	6000	600 360	609 668	7,52%
EO SIHM 2008-2	1000	100 000	101 557	1,25%
EO SKANES 2003	1000	40 000	41 303	0,51%
EO SKANES 2003	1000	40 000	41 303	0,51%
EO STB 2008/2	2200	220 000	229 936	2,84%
EO STB 2008/2	600	60 000	62 710	0,77%
EO TL 2006-1-F	1200	48 144	48 400	0,60%
EO TL 2008-1	1000	80 000	82 108	1,01%
EO TL 2008-1	180	14 400	14 780	0,18%
EO TL 2008-1	1000	80 008	82 116	1,01%
EO TL 2008-1	300	24 000	24 633	0,30%
EO TL 2009-1	2200	220 022	229 578	2,83%
EO TL SUB 2009	3000	300 000	303 641	3,74%
EO TLS 2008-1	200	16 032	16 445	0,20%
EO UIB 2009/1	5000	500 000	510 770	6,30%
EO UTL 2004	50	2 898	3 065	0,04%
EO UTL 2004	50	2 858	3 044	0,04%
EO UTL 2004-B	100	6 001	6 254	0,08%
EO-AIL2005A	1500	30 003	30 600	0,38%
EO-AIL2009-1	6900	690 138	720 792	8,89%
EO-BTK6	930	37 219	37 286	0,46%
TOTAL		4 082 217	4 194 981	51,73%
BTA				
BTA-6.00%MARS12	30	29 400	30 760	0,38%
BTA-6.10%OCT13	3	3 150	3 160	0,04%
BTA-6.10%OCT13	3	3 150	3 160	0,04%
BTA-8.25%JUIL14	15	16 425	16 575	0,20%
BTA-8.25%JUIL14	6	6 576	6 630	0,08%
BTA-8.25%JUIL14	250	281 250	285 678	3,52%
BTA-8.25%JUIL14	150	168 750	170 446	2,10%
BTA-7.50%AVRIL14	28	29 627	30 468	0,38%
BTA-7.50%AVRIL14	10	10 600	10 900	0,13%
BTA-7.50%AVRIL14	30	31 755	32 640	0,40%
BTA-7.50%AVRIL14	80	84 680	87 041	1,07%
BTA-7.50%AVRIL14	20	21 170	21 757	0,27%
BTA-7.50%AVRIL14	100	107 150	110 296	1,36%
BTA-7.50%AVRIL14	22	23 278	23 934	0,30%
BTA-7.00%FEV15	100	103 900	108 193	1,33%
BTA-7.00%FEV15	26	27 066	28 181	0,35%
BTA-7.00%FEV15	100	104 000	108 301	1,34%
BTA-7.00%FEV15	700	728 700	758 706	9,36%
BTA-6.90% MAI22	16	15 840	16 429	0,20%

BTA-6.90% MAI22	200	196 000	203 714	2,51%
BTA-6.90% MAI22	3	2 946	3 059	0,04%
TOTAL		1 995 413	2 060 028	25,40%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		6 077 630	6 255 009	77,13%
TITRES OPCVM		52 749	52 873	0,65%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	498	52 749	52 873	0,65%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		6 130 380	6 307 882	77,78%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2009, 292 803 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/09 Au 31/12/09	Du 21/02/08 Au 31/12/08
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	260 791	48 505
Revenus des titres OPCVM	32 012	22 592
TOTAL	292 803	71 097

4.3- Note sur les placements monétaires

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2009 s'élève à 1 796 024 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
BONS DE TRESOR		225 396	230 228	2,84%
BTC52S-06-04-2010	135	129 454	132 740	1,64%
BTC52S-08-07-2010	100	95 942	97 487	1,20%
COMPTES A TERME		1 520 000	1 565 278	19,30%
CT BIAT 01-02-2011	500	500 000	519 332	6,40%
CT BIAT 05-03-2011	300	300 000	309 929	3,82%
CT BIAT 06-06-2011	100	100 000	102 241	1,26%
CT BIAT 06-06-2011-02	100	100 000	102 254	1,26%
CT BIAT 07-06-2011-01	300	300 000	306 743	3,78%
CT BIAT 10-06-2011	200	200 000	204 401	2,52%
CT BIAT 11-07-2011	20	20 000	20 380	0,25%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		1 745 396	1 795 506	22,14%
- DISPONIBILITES		518	518	0,01%
TOTAL GÉNÉRAL		1 745 915	1 796 024	22,15%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 55 909 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/09 Au 31/12/09	Du 21/02/08 Au 31/12/08
Revenus des bons de trésor	4 831	2 176
Revenus des certificats de dépôt	2 552	0
Revenus sur comptes de dépôt	3 248	71
Revenu des autres placements monétaires	45 278	0
TOTAL	55 909	2 247

4.5- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008*

- Montant	4 002 700
- Nombre de titres	40 027
- Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées

- Montant	6 844 100
- Nombre de titres	68 441
- Nombre d'actionnaires nouveaux	46

Rachats effectués

- Montant	2 936 500
- Nombre de titres	29 365
- Nombre d'actionnaires sortants	14

Capital au 31/12/2009**

- Montant	7 910 300
- Nombre de titres	79 103
- Nombre d'actionnaires	57

Autres effets/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-14 921
- Plus values réalisées sur cession de titres	21 026
- Frais de négociation	-2 118
- Régularisation des sommes non distribuables	-82 841
- Résultat non distribuables sur exercices clos	-81 794

Capital au 31/12/2009

7 749 652

* Valeur du Capital compte non tenu du résultat non distribuable sur exercice clos.

**Valeur du Capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice.

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	34 503	6 968
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	8 271	1 394
Total	42 774	8 362

4.7- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 11 946 dinars pour l'exercice 2009. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Solde 31/12/2008
REMUNERATION CAC	4 648	3 800
REDEVANCE CMF	7 009	1 180
IMPOT & TAXES	120	119
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	130
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	18	33
Total	11 946	5 262

5- Autres notes aux états financiers**5.1 Transactions avec les parties liées**

La gestion de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,5% HT, payée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net (0,4% HT à partir du deuxième trimestre 2009).

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 34 503 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à « BIAT ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net avec, à partir de la deuxième année, un minimum de 1 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 8 271 DT.

5.2 Evènements postérieurs

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire datant du 21/05/2010 et par conséquent ne tiennent pas compte des événements postérieurs survenus après cette date.